AR Prefecture
047-214703209-20261013-A202633-AR
Reçu le 13/10/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Arrêté temporaire N°33-2026
de stationnement et de la circulation
à l'occasion de l' organisation de la fête des écoles pour halloween
Le vendredi 30 Octobre 2026 de 17 H à 21 H

Le maire de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

VU la demande présentée à la présidente de l'APE, Madame DULINGE Marion ;

Considérant qu'il a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules dans le bourg aux endroits cités ci-après 47160 Villefranche du Queyran afin d'assurer le bon déroulement de l'évènement **du Vendredi 30 Octobre pour la récolte des bonbons d'halloween.**

ARRÊTE

Article 1er : Il est accordé un **usage exclusif temporaire de la chaussée** :

- **Rue de la Halle 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN**
- **Grand Rue 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN**

Article 2 : La signalisation et l'information des riverains seront assurées par la mairie.

Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de **Villefranche du Queyran**

Article 5 : Le commandant du groupement de gendarmerie départemental ou le Directeur départemental de la sécurité publique, l'organisateur de la manifestation, et le maire de Villefranche du Queyran sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, le 13/10/2026

Le Maire,

Jean-Marie GOUYOU

MAIRIE de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN 47160

Mise en ligne le : 16/10/2026 08:30 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie
https://www.intramuros.org/villefranche-du-queyran/documents_administratifs/82934